

Commune d'AILLY-SUR-NOYE

Conseil Municipal du 02 avril 2025

Extrait du registre des délibérations

n°2025-04-02-13

Date de la convocation

27/03/2025

Convoqués : 23

Présents : 14

Représentés : 5

Absents : 4

L'an deux mil vingt-cinq, le deux avril à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Maryse-Corinne ROSE, Pascale GIRARD, Annie COCHET, Frédéric PINOIT, Céline TAMPIGNY, Richard BENOIT, Vincent DAINE, Marie-Hélène MARCEL, Gérard LEROY et Patrick BERMOND

Étaient représentés : Christine BOURDELLE-PATRICE par Pierre DURAND, Edith DELBEY par Annie COCHET, Sonia DOUAY par Jean-Noël LECOINTE, Anne-Marie LATEUR par Maryse-Corinne ROSE et Marylène FRANZ par Marie-Hélène MARCEL

Étaient absents non excusés : Karine PAGEAU, Sébastien VILLAIN, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE et Paulo MARCELO

Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 28 septembre 2022, le conseil municipal a autorisé la commune d'Ailly-sur-Noye à adhérer au groupement de commande en rapport à l'efficacité énergétique du patrimoine communal.

Dans le cadre de cette adhésion, la Fédération Départementale de la Somme (FDE80) a réalisé un audit énergétique du bâtiment de l'hôtel de ville ainsi qu'un autre de sa chaufferie. Suite à la réalisation des études, la commune a décidé de lancer un projet de rénovation thermique de l'hôtel de ville et la création d'une chaufferie géothermique sur champs de sonde.

En effet, cette solution permettra à la collectivité de réaliser une économie d'énergie d'environ 87 % par an, soit plus de 20 800 €. La rentabilité est estimée à 7 ans.

La FDE80 assurera, pour le compte de la mairie, la mission de maîtrise d'ouvrage lors de la réalisation de cette opération. Dans ce cadre, une convention doit être signée entre la commune et la FDE80.

Monsieur le Maire rappelle également que lors de sa séance 5 juin dernier, le conseil municipal a approuvé le projet de rénovation thermique de l'hôtel de ville ainsi que la convention pour la réalisation de cette opération sous mandat et le plan de financement pour la réalisation des études préalables.

Cependant, suite à la sollicitation des études, le plan de financement a dû être modifié. En effet, l'ADEME ne prend pas en charge dans l'assiette subventionnable les charges relatives à la maîtrise d'œuvre ainsi que la phase DCE. A ce titre, le plan de financement est modifié comme suit :

OBJET :

Patrimoine

Rénovation
énergétique de la hôtel
de ville – Avenant à la
convention avec la
fédération
Départementale
d'Energie de la Somme

La chambre du
Commerce et de
l'industrie

Suite et fin délibération n°2025-04-02-13

PRESTATIONS ETUDES	MONTANT	TAUX
TOTAL « ETUDES »	159 700,00 € HT	
Subvention CCRT études	36 820,00 €	
Fonds de concours études – TE80	80 000,00 €	
SOUS- TOTAL SUBVENTIONS « ETUDES »	116 820,00 €	73%
RESTE A CHARGE COLLECTIVITE ETUDES « dont TVA : 31 940.00 € »	74 820,00	
TOTAL TTC OPERATION	191 640,00 € TTC	100%

Par conséquent, Monsieur le Maire au Conseil Municipal d'approuver le projet de rénovation thermique de l'hôtel de ville (y compris la salle des fêtes) et de l'autoriser à signer la convention avec la FDE80.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

11 votes pour : Pierre DURAND, Christine BOURDELLE, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Annie COCHET, Gérard LEROY, Sonia DOUAY, Anne-Marie LATEUR, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT

3 votes contre : Frédéric PINOIT, Marie-Hélène MARCEL et Marylène FRANZ

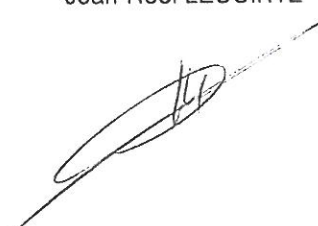
5 abstentions : Pascale GIRARD, Céline TAMPIGNY, Nicolas BLIN, Maryse-Corinne ROSE et Vincent DAINE

Décide :

- D'approuver le projet de rénovation thermique de l'hôtel de ville, y compris la salle des fêtes,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, pour la réalisation de « l'isolation ainsi que le remplacement de système de chauffage des bâtiments par une géothermie sur sondes » sous mandat de maîtrise d'ouvrage dans le cadre du groupement de commandes
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions possibles (CCRT80, État, Région,...),
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et tous les documents relatifs à cette opération.

Le secrétaire de séance

Jean-Noël LECOINTE



Le Maire

Pierre DURAND

